

REUNION 31 MARS 2022

Candidatures MMOP(K)

- **Filières MMOP**
 - Est-ce qu'il y a plus de places réservées dans certaines licences pour certaines filières ? **Non, sauf pour la filière kiné.**
 - Est-ce que pour candidater en MMOP c'est comme pour kiné, y-a-t-il des LAS spécifiques pour accéder à ces filières ? **Non (C. Froment).**
 - Est-ce qu'on classe ses choix de filière par ordre de préférence ? **Non**
- **Filières Kiné**
 - Ou candidater pour la filière kiné ? **Uniquement les LAS SV et SVT de Lyon1 et SPS de Lyon1 peuvent candidater pour kiné, sur eCandidat.**
 - Connaissez-vous le nombre de places en kiné pour les LAS SV et SVT ? **15**
- **Conditions**
 - Je suis en LAS 1 après une année de PASS, puis-je candidater sur eCandidat ? **Non (C. Froment).**
 - J'étais en LAS1 et j'ai validé le bloc 1 mais j'ai eu une note éliminatoire au bloc 2A. Est-ce que ma candidature a été décompté ? **Non (F. Dureuil).**
 - Est-ce que si on va en 2^e session cela signifie qu'on peut passer en médecine quand même ? **Non, vous devez tout valider en 1^{ère} session (La mineure santé et votre année de licence)**
 - Les étudiants qui passent en 2^e session ne peuvent pas postuler en médecine ? **Non**
 - Je n'ai pas validé ma LAS 2 ni la mineure santé l'année dernière, et je repasse cette année la LAS 2 et la mineure santé. Est-ce que j'ai droit de candidater ? **Non, il faut attendre la Las3 et avoir validé la Mineure Santé et la LAS3 en 1^{ère} session.**
- **La procédure eCandidat**
 - Peut-on retirer sa candidature si on n'a pas les bons résultats ? **Non, car si vous ne réussissez pas votre année, on ne décompte pas votre candidature.**
 - Dans le cadre de la procédure de candidature, quel est le format pour le parcours détaillé ? **C'est ce qui devra être renseigné sur le CV. Il faut juste indiquer le parcours post bac : Année par année : nom et lieu de la formation.**
 - Quelle est la date limite pour le dépôt de la candidature MMOP ? **22 Avril**
 - Est-ce que pour les documents à fournir à partir du 8 avril on doit déposer notre relevé de note de notre premier semestre de cette année ? **Non**
- **Préférence à donner pour un choix médecine entre la faculté Lyon Est et la faculté Lyon Sud**
 - Est-ce que si je choisis LE et que quelqu'un choisit LS et a un meilleur classement, va-t-il à Lyon Est ? **Il a choisi Lyon Sud, il va à Lyon Sud.**
 - Comment se passe la répartition entre les UFR de médecine Lyon Est et Lyon Sud ?

L'étudiant n'est pas admis dans une UFR mais en médecine. La répartition se fait après la sélectivité, selon les choix et rang de classement des reçus et de la capacité de chacune des facultés.

Examens mineure LAS

- Pour la validation de la mineure santé, les matières se compensent-elles entre elles au sein du bloc majeur ? **Oui, et il n'y a pas de note éliminatoire (C. Froment). Si les MCCC de votre licence le permettent, vous pouvez compenser la note de la mineure santé avec les autres UE. Mais si vous avez un 7 en mineure santé, vous ne pouvez pas candidater car vous ne remplissez pas les conditions nécessaires (L. Jordheim).**
- Le bloc 1 de la mineure santé peut-il être compensé par les notes du bloc 2 ? **Oui. Les matières au sein d'un bloc se compensent, et les deux blocs se compensent (L. Jordheim).**
- Les notes vont-elles être gaussées (réalignement sur les notes de la promo) ? **Non.**
- Le jury de session 1 de la mineure santé a lieu le 9 mai, j'ai mes partiels le 29 mai, est-ce que ça veut dire que le S2 ne sera pas pris en compte dans la candidature ? **Il s'agit du jury de la mineure, c'est indépendant du jury de votre licence. Vous ne serez pas informé des notes de la mineure santé avant d'avoir vos résultats de la licence. Votre mineure santé est une UE dans votre formation de licence, donc la validation de l'année prend en compte la mineure santé. Le jury licence fait ensuite la délibération d'année avec ces notes. (L. Jordheim).**
- Il n'y a plus de notes éliminatoires cette année ? **Non**
- Par contre une fois les blocs validés, ils sont acquis, est-il donc impossible d'améliorer les notes ? **Oui**
- Et si on ne valide pas à nouveau le bloc santé cette année, on peut retenter l'année pro ? **Le redoublement est interdit dans un parcours de santé. Il faut valider votre année de Las, passer en année supérieure pour pouvoir candidater l'année prochaine.**
- Qui faut-il contacter pour les aménagements ? **La mission handicap de votre université**
- Si on vient de PASS, est ce qu'on peut valider un bloc cette année, et un autre l'année prochaine ? **Oui, à condition de valider votre année de licence (consulter vos MCC)**
- Il y a donc bien une compensation entre les deux blocs, donc si un bloc est inférieur à 10 mais compensé, est-ce validé ? **Oui (cf MCC de l'UE Mineure Santé)**
- Est-ce que les étudiants peuvent compenser les blocs même si un bloc est validé de l'an dernier ? **Non, la compensation ne peut pas s'appliquer. Il faut obtenir 10 pour le valider.**
- Du coup ceux qui ne valident pas la PASS à cause de leur mineure ne peuvent pas redoubler en LAS-1 mais s'ils n'ont pas validé leur mineure, ils ne peuvent pas aller en LAS2 non plus ? **Non**

- Comment sont organisés les classements ? **Voir partie sélectivité du diaporama.**
- Quel est le nombre d'inscrits en LAS 1, 2 et 3 ? **Il n'est pas utile d'élaborer des stratégies à partir de ces chiffres, puisque c'est surtout le nombre de candidatures sur une filière donnée qui est important (L. Jordheim).**
- Quand on parle d'interclassement, compare-t-on uniquement les notes des étudiants en LAS ou dans toute une licence ? **Dans toute la licence, afin d'avoir plus de notes, car dans certaines LAS il y a peu d'étudiants en LAS au sein des licences.**
- Concernant l'admission directe : en LAS maths, il n'y a plus que trois étudiants ? C'est sur ces trois étudiants qu'il y aura 50 % d'admis suite aux épreuves du premier groupe ? **Les 50% d'admis au premier groupe d'épreuves concerne le nombre de candidatures sur une filière donnée, et non pas le nombre d'étudiant dans telle ou telle LAS.**
- Pour la sélectivité, les notes retenues sont hors UE transversales. Cela concerne les UEs transversales de la majeure ? **Oui.**
- Dates des résultats ? **Les résultats de votre année de licence seront donnés autour du 10 juin, ensuite vous connaîtrez la liste des admis suite aux épreuves du premier groupe, puis les oraux auront lieu les 5, 6 et 7 juillet pour les épreuves du second groupe. Nous espérons pouvoir vous donner les résultats définitifs avant le 31 juillet.**
- Quelle est la proportion de la note des oraux dans la note finale ? **C'est indiqué dans les modalités d'accès : 70 % pour les épreuves du premier groupe, 30 % pour les épreuves du second groupe, pour toutes les filières excepté pharmacie, où c'est 50/50.**
- Pour ceux qui ont validé la mineure santé avant, sur quoi est basé la sélection ? **Sur les notes de l'année en cours (majeure).**
- Pour les oraux, les questions seront-elles du même type que l'année passée ? **Oui.**
- Les capacités d'accueil en 2^e année concernent seulement les étudiants de Lyon 1 ? **Non, elles concernent les étudiants de Lyon 1 et des universités partenaires : Lyon 2, Lyon 3 et l'Ucly.**
- Comment se passera l'interclassement entre les LAS 2, y aura-t-il une harmonisation entre les différentes licences ? **Oui**
- Si on loupe l'oral, peut-on revenir vers la formation ou l'on a été admis direct ? **Non**